

# 20 POINTS CLÉS POUR LE LYCÉE 2020

## EN PREMIÈRE

- 1 **Les épreuves écrites de français (coef. 5) sont annulées.** La note de cette épreuve sera calculée sur la base de la moyenne des notes obtenues au cours de l'année scolaire en français.
- 2 **Les épreuves orales de français sont maintenues** dans les conditions initialement prévues.
- 3 **Les conditions d'examen seront les mêmes :** l'élève ne sera pas évalué par son professeur.
- 4 **les épreuves communes de contrôle continu de la deuxième session (E3C2) sont annulées.**
- 5 S'agissant de la **spécialité abandonnée en fin de 1<sup>re</sup>**, les notes retenues seront celles du livret.
- 6 **Les notes de l'enseignement optionnel obtenues cette année** compteront pour le contrôle continu en Terminale (= cycle terminal).

## EN TERMINALE

- 7 Les épreuves terminales de **l'enseignement facultatif et de l'enseignement de spécialité sont annulées.**
- 8 Les épreuves terminales de l'enseignement facultatif et de spécialité seront **validées sur le fondement du livret.** Un jury d'examen des livrets arrêtera les notes définitives à la lumière des notes obtenues **pendant l'année de terminale.** Il tiendra compte de l'ensemble des autres éléments du livret (progression de l'élève, efforts relevés par le conseil de classe, assiduité) pour attribuer les notes définitives.
- 9 **Les notes du troisième trimestre seront prises en compte dans le livret,** en fonction des dates de réouverture des établissements, les notes obtenues au cours du troisième trimestre seront prises en compte avec bienveillance. En tout état de cause, ces évaluations correspondront à des notions travaillées en cours par les élèves.
- 10 **Les coefficients** des différentes disciplines de chaque filière restent identiques.
- 11 L'élève pourra **avoir accès à son livret scolaire pour connaître les appréciations des professeurs et du chef d'établissement,** une fois ce livret finalisé après le conseil de classe du mois de juin. Il pourra y avoir accès pendant quelques jours afin d'en prendre connaissance et d'échanger si nécessaire avec le chef d'établissement.
- 12 Les élèves qui auraient **entre 8 et 9,9 de moyenne** pourront passer les **oraux de rattrapage** dans les conditions ordinaires : possibilité de choisir deux matières à présenter à l'oral entre le 8 et le 10 juillet.
- 13 Comme chaque année, le diplôme sera attribué par un jury présidé, dans chaque académie, par un universitaire et composé d'inspecteurs et de professeurs.
- 14 **Le baccalauréat 2020 donne les droits habituels des bacheliers à tous ses titulaires.**

## CANDIDATS INDIVIDUELS

- 15 Les épreuves sont reportées au mois de septembre. Un dispositif d'accès aux études supérieures sous réserve de l'obtention du bac leur permettra d'accéder aux études supérieures sans difficulté.

## CANDIDATS EMPÊCHÉS

- 16 Les candidats qui auraient été empêchés pendant une large partie de l'année et n'auraient pas de résultats inscrits dans leur livret scolaire se verront proposer par le jury de passer les épreuves au mois de septembre.

## PENDANT LA PÉRIODE DE CONFINEMENT

- 17 Maintenir l'envie d'école autant que possible et s'assurer que les élèves sont « présents » et actifs.
- 18 Rappeler aux élèves que les travaux et recherches effectués consolident les acquis.
- 19 Les notes pendant le confinement ne sont pas conservées.
- 20 Accompagner les élèves dans leur orientation à l'enseignement supérieur.